

# LE PROJET

## Description

Cet édifice, placé sous l'invocation de Saint-Pierre, est construit en moellons avec baies, angles, corniches, arêtes des pignons et contreforts en pierre de taille. Son ensemble, de forme rectangulaire, a 30 m 60 de long sur 12 m 90 de large. Il comprend: une nef principale, à la suite de laquelle se trouvent le chœur, le retable, puis, à droite, la sacristie et à gauche une nef collatérale, qui a une chapelle à son extrémité Est. Vers le milieu de cette nef s'élève la tour du clocher dont la hauteur totale est de 21 m 50, y compris le toit qui la couvre.

L'église de Sainville est curieuse à étudier, à cause des époques architecturales qui la caractérisent. La tour, ainsi que le chœur et les trois premières travées de la grande nef, sont du style roman de transition de la fin du XIIe siècle; le reste de la grande nef et les collatéraux paraissent ne dater que du XV<sup>e</sup> siècle.

Un inventaire du trésor (c'est-à-dire des biens sacrés de l'église) dressé en 1790 mentionne deux cloches. La plus grosse (107cm de diamètre pour environ 600 kg), classée monument historique, date de 1549 et le quatrain suivant y est gravé :

« Fondue fumes tout de neuf. De Sainville suis le Patron, De st Pierre porte le nom. L'an mil D.XLIX. » (1549)

La seconde de ces cloches, de 1821 (96cm de diamètre pour environ 480 kg) porte cette inscription : « Béni soit le Seigneur Dieu d'Israël, car il a visité et fait la rédemption de son peuple ». (Il s'agit d'un verset du Cantique de Zacharie).

Il existe une troisième cloche au-dessus des deux autres d'un diamètre de 57cm et pesant environ 110 kg. Elle a une entaille assez étrange à l'intérieur. L'état général du clocher et des cloches n'est pas bon.

Le projet de travaux prévoit la rénovation d'une partie de la toiture, la restauration du beffroi, du clocher et des cloches (qui ne sonnent plus depuis 1994) ainsi qu'une restauration de vitraux endommagés.

<b>Montant des travaux</b>	125 057 €
<b>Objectif de collecte</b>	20 000 €
<b>Début des travaux</b>	2020

*Toute aide est précieuse ! A partir de 6 602 €, une subvention liée au succès de la collecte pourra être accordée.*



# BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de  
**l'église Saint Pierre de Sainville**

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

## Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/63380](http://www.fondation-patrimoine.org/63380)

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



## Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - Eglise de Sainville

Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.\*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu  sur la fortune immobilière  sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>			

\* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

# PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Fort de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

## ► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. □

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Centre-Val de Loire dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

# CONTACTS



## FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Centre Ouest  
61, rue du Mûrier  
37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE  
02.47.05.28.67

maximilien.pellereau@fondation-patrimoine.org  
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur



## COMMUNE DE SAINVILLE

11, rue de la Porte d'Etampes  
28700 SAINVILLE  
02.37.24.60.06  
mairiesainville@wanadoo.fr  
www.mairie-sainville.com

## NOS PARTENAIRES



Document imprimé avec le concours de  
Crédit Agricole Val de France



Crédit Agricole de Sainville  
10, rue de la porte d'Etampes  
Tél. : 02.37.24.61.54  
www.ca-valdefrance.fr

FONDATION



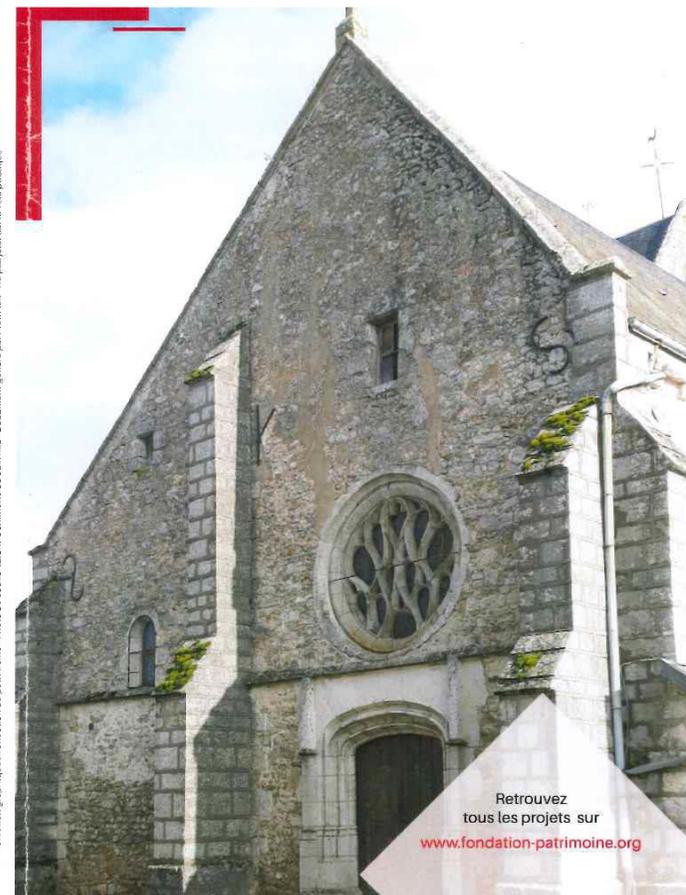
DU PATRIMOINE

► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

**l'église Saint Pierre**

de Sainville



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photos : couvreur © Communes de Sainville - Document généré par PrintFur - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)